

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015
 COMPTE RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mardi 10 Novembre 2015, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 17 Novembre 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h41*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. NASSE, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, Mme CLERC(absente après l'annonce du rajout des délibérations à l'ordre du jour), M. SALVI (absent après l'annonce du rajout des délibérations à l'ordre du jour), M. GONNOT (absent après l'annonce du rajout des délibérations à l'ordre du jour).

Absents représentés : M. GODRON représenté par Mme POMMEREAU, Mme MOUREY représentée par M. SAINT-PIERRE, Mme BAUSTIER représentée par M. PERRIMOND, M. MOREAU représenté par M. NASSE, M. LEFFRAY représenté par M. REDA, M. MONTEIRO représenté par M. RIONDET, M. CHAUFOUR représenté par Mme CLERC.

Absents non représentés : M. PERROT, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, Mme SYLLA, Mme BENAILL.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	21
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Quentin DEZETTER -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents, demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat (Minute de silence).

Demande l'inscription à l'ordre du jour des délibérations suivantes :

- Avenant n°2 à la convention relative à la Mutualisation des services marchés publics entre la communauté d'agglomération « Les portes de l'Essonne » et les communes de Juvisy sur Orge, Paray Vieille Poste et Morangis.
- Révision des modalités de participation des communes au financement de travaux d'investissement sur le domaine public.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour les délibérations susvisées.

M. Gonnot et Mme Clerc quittent la séance du Conseil Municipal car ils ne souhaitent pas faire la démonstration de leurs désaccords dans le contexte de deuil national, suite aux attentats survenus à Paris.

M. Salvi quitte le Conseil Municipal pour les mêmes raisons.

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 13 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du 21 Septembre 2015 au 23 octobre 2015), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet	Montant € (TTC)
Convention d'utilisation des terrains de football de l'UCPA-SL "avenue du Général de Gaulle" à Draveil jusqu'au 31 août 2016	-

Conventions de location à durée précaire de logements communaux dans les immeubles collectifs sis 5 rue Petit, 12 rue Montessuy et dans les pavillons sis 5 rue Petit au titre de l'année scolaire et sportive 2015/2016	-
Marché n° 2015/015 J - MISSION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE	17 880,00
Convention de prêt de motocycles de la Police Municipale de Savigny-sur-Orge	-
Convention pour l'organisation de représentations dans le cadre de la COP 21 le 2 décembre 2015 à l'Espace Jean Lurçat	1 055,00
Convention de prise en charge de deux maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre de l'animation commerciale du 14 octobre 2015 au magasin « Intermarché » de Juvisy	150,00
Contrat de maintenance des matériels de restauration pour les deux cuisines centrales et les offices de la Ville de Juvisy-sur-orge	6 468,00
Décision portant sur la modification de la régie de recettes (Locations des Salles Municipales)	-
Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	-
Protocole d'accord pour la mise à disposition d'un avocat du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France	108,00/heure
Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	-

Direction Générale des Services

- 1) Approbation des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des rétrocessions transférées « CLECT » en date du 6 Novembre 2015 et signature d'une convention avec la CALPE pour le remboursement (11/12ème + 1/12ème) des dépenses assumées par la CALPE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE les conclusions du rapport de la Commission Locale d'évaluation concernant les rétrocessions prévues au 1^{er} décembre 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CALPE pour le remboursement (11/12ème + 1/12ème) des dépenses assumées par la CALPE du fait du transfert au 1er décembre 2015 et du maintien des moyens au sein de l'EPCI jusqu'au 31/12/15, et tous les documents s'y afférents.

- 2) Avenant n°2 à la convention relative à la Mutualisation des services marchés publics entre la communauté d'agglomération « Les portes de l'Essonne » et les communes de Juvisy sur Orge, Paray Vieille Poste et Morangis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

SUPPRIME le principe de participation financière conclu au sujet du service mutualisé des marchés publics, à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tout acte destiné à en assurer l'application.

- 3) Révision des modalités de participation des communes au financement de travaux d'investissement sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE la révision des modalités de participation de la ville de Juvisy au financement des dépenses d'investissement portant sur le domaine public et la convention fixant les modalités de versement afférentes,

APPROUVE la liste des opérations s'y rapportant pour lesquelles le fonds de concours est supprimé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

- 4) **Budget Ville – Exercice Budgétaire 2015 – Décision Modificative n° 2 :**
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessous :

Budget ville - section de fonctionnement				
Objet	Dépenses €	Recettes €	chapitre	nature
Remboursement 11/12eme à la CALPE	719 867		014	73921
Attribution de compensation 11/12eme		719 867	73	7321
commerce de proximité (1/12 ème)	53,5		011	61551
commerce de proximité (1/12 ème)	6 018,0		012	64111
Illuminations (1/12 ème)	2 058,0		011	6135
Illuminations (1/12 ème)	2 571,3		011	611
Illuminations (1/12 ème)	30,3		011	61551
Illuminations (1/12 ème)	332,9		012	64111
Arbres d'alignement (1/12 ème)	3 795,3		011	611
Arbres d'alignement (1/12 ème)	72,0		011	61551
Arbres d'alignement (1/12 ème)	721,0		012	64111
Propreté urbaine (1/12 ème)	23 959,9		011	611
Propreté urbaine (1/12 ème)	478,8		011	61551
Propreté urbaine (1/12 ème)	15 905,9		012	64111
attribution de compensation (1/12eme)		55 997,0	73	7321
Total section de fonctionnement	775 864,0	775 864,0		

Budget ville - section d'investissement				
Objet	Dépenses €	Recettes €	chapitre	nature
Informatique	32375,76		20	2051
Informatique	-32375,76		21	2183
Suppression des fonds de concours CLECT	-650 000		204	2041512
Réajustement de l'emprunt d'équilibre		-650 000	16	1641
Total section d'investissement	-650 000	-650 000		

Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Service Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

- 5) **Adhésion à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire (A.N.C.G.V.M.) :**
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

ADHERE à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire,

DECIDE de verser en contrepartie la cotisation annuelle dont le montant s'élève à 100 €,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget.

- 6) **Indemnité de Conseil du Receveur Municipal : Exercice 2015 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'indemnité de Conseil à Madame Florence LETE, Receveur Percepteur, soit une indemnité brute de 2 931,33 euros calculée sur la base d'une dépense moyenne annuelle de 26 035 670 euros.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours - chapitre 011 - fonction 0206 -nature 6225.

Service Aménagement Urbain et Foncier

- 7) Convention d'intervention foncière tripartite entre l'EPFIF, la commune de Juvisy et la CALPE :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite entre l'EPFIF, La Ville de Juvisy-sur-Orge et la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention ainsi que tous les actes en découlant,

DIT que la convention de 2007 est annulée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Service Population et Guichet Unique

- 8) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'organisation administrative mise en place pour respecter l'anonymat.

DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n° 2015-02 décédée le 31 août 2015 est confiée à l'entreprise Roger MARIN et prise en charge par la Ville pour un montant de 1 150,00 €.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville : Chapitre 67 – Fonction 026 – Nature 678.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 1 150,00 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus, et que la recette sera inscrite au budget de la commune : Chapitre 77 – Fonction 026 – Nature 7788.

Services Techniques

- 9) Signature de la convention d'habilitation pour le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) entre la Commune, le Sipperec et le Sigeif :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de Convention d'Habilitation tripartite proposé entre le Sigeif, le Sipperec et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite et ses éventuels avenants.

- 10) Avis sur le dossier présenté par le Syndicat mlxte de la Vallée de l'Orge Aval : déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour programme de démantèlement des clapets de l'Orge :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

EMET un avis favorable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le programme de démantèlement des clapets de l'Orge, et un avis favorable à la déclaration d'intérêt général pour ces travaux.



La séance est levée à 21h13



Le Maire

Robin REDA